



MUNICIPALITÉ DE Saint-Valère

Briller par son audace

2, rue du Parc, Saint-Valère (Québec) G0P 1M0

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal de Saint-Valère, tenue le 10 juin 2024, à 19 h 30, à la salle municipale du bureau administratif, située au 2, rue du Parc, Saint-Valère.

Sont présents(es):

Siège #1 - Monsieur Guy Dupuis
Siège #2 - Monsieur Jacques Pepin
Siège #3 - Monsieur Éric Morissette
Siège #4 - Madame Nadia Hébert
Siège #5 - Madame Joséane Turgeon

Est/sont absents(es):

Siège #6 - Madame Claudia Quirion

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Marcel Normand. M. Karl Peguy Saint-Fort, directeur général et greffier-trésorier, assiste aussi à la séance.

Il a été adopté ou décidé ce qui suit : **RÉSOLUTION: 2024-06-241 / CONGRÈS DE LA FQM DU 26-28 SEPTEMBRE 2024- PARTICIPATION DE LA CONSEILLÈRE #5**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Valère est membre de la Fédération Québécoise des Municipalités (FMQ) ;

CONSIDÉRANT QUE la FMQ organise son congrès annuel du 26 au 28 septembre 2024 au salon des congrès à Québec ;

CONSIDÉRANT QUE cette Edition 2024 se déroulera sous le thème Bâtisseurs de nos régions et mettra en lumière le rôle des élus municipaux et leur engagement à la bâtir un avenir solide pour leur communauté;

CONSIDÉRANT l'importance de participer à ces rassemblements forts en formations et partages de nouvelles directives de toutes sortes;

En conséquence, sur la proposition du conseiller Éric Morissette et appuyé par le conseiller Guy Dupuis et résolu :

- **D'AUTORISER** la participation et d'assister aux conférences et ateliers du congrès annuel de la Fédération Québécoise des Municipalités (FMQ) qui se tiendra du 26 au 28 septembre 2024 de la conseillère Joséane Turgeon;
 - **D'ASSUMER** toutes les dépenses liées à la participation dont les frais d'inscription ainsi que les frais de kilométrage en vigueur et les frais d'hébergement.
- Adopté à l'unanimité des conseillers.

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Valère, ce **11 juin 2024**.

Signé. 

Karl Péguy Saint-Fort
Directeur général et greffier-trésorier